



PARTI SOCIALISTE NEUCHATELOIS

Avenue de la Gare 3 - 2000 Neuchâtel

Tél.: 032/721.11.80

e-mail: secretariat@psn.ch

**Département de la santé et des
affaires sociales
Monsieur Roland Debély
Conseiller d'Etat
Château
2001 Neuchâtel**

Neuchâtel, le 29 août 2008

Consultation sur le projet de rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil à l'appui d'un projet de loi réglant le placement d'enfants à des fins d'entretien et instituant le bon d'accueil (loi sur l'accueil des enfants LAE)

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Nous vous remercions de nous avoir consulté sur le projet sous rubrique. Nous l'avons examiné avec attention et avons le plaisir de vous remettre, dans le délai imparti, nos observations. Nous regrettons cependant que cette importante et complexe consultation soit lancée pendant la pause estivale. Nous constatons aussi que les explications relatives au fonctionnement de la seule nouveauté introduite dans le système, à savoir les bons de garde, sont confuses.

Nous saluons par contre la participation des employeurs au financement des structures d'accueil et pensons qu'un financement qui reposerait sur les communes, l'Etat, la Confédération, l'entreprise et les parents est un bon principe.

Vu la situation de pénurie de l'offre de places d'accueil dans le Canton, connue de longue date et confirmée dans le rapport mis en consultation (1200 places selon chiffre mentionné en p. 8), le PSN espérait trouver dans ce projet une réponse à cette situation, qui a assez duré. Force est de constater que les propositions qui nous sont soumises, et notamment l'introduction du système de « bons de garde », ne créeront pas de nouvelles places d'accueil. Le PSN est donc très déçu par ce rapport. Nous ne partageons en effet pas l'idée qu'en passant d'un financement de l'offre à un financement des personnes, une nouvelle dynamique sera créée au point qu'elle suscitera la création de nouvelles places d'accueil. Nous constatons également avec regret que le rapport ne fait aucune mention du rôle de socialisation que peuvent jouer les crèches ni des liens qu'il y aurait à établir avec Harmos.

L'introduction d'un système de bons de garde a suscité de nombreuses remarques au sein de nos commissions internes, dont voici les principales :

- La mise en concurrence évoquée à la page 15 créera un système à deux vitesses, avec des crèches de « luxe » que seuls les hauts revenus pourront s'offrir
- L'universalité de l'accès aux bons de garde n'est pas garantie : en vertu de l'art. 11, les étudiant-e-s ou apprenant-e-s, les migrant-e-s et les personnes à l'AI pour ne citer

que quelques exemples, seraient exclues du système, ce qui est socialement inacceptable

- Le système éducatif n'est pas un supermarché (ce que laisse entendre l'idée de la mise en concurrence)
- Les collectivités publiques ont un rôle à jouer dans le système, pas seulement celui de payeurs de factures
- Le subventionnement des formations du personnel des crèches ne serait plus garanti
- Les charges administratives vont inévitablement augmenter
- Le plafonnement du prix de journée de référence à Fr. 91.- risque d'entraîner une diminution de la qualité de l'accueil
- Ce n'est pas aux parents de créer des places d'accueil
- Le nouveau système proposé ne comporte aucune mesure d'incitation
- Plutôt que d'obtenir un financement de la Confédération pour un projet-pilote, il faudrait utiliser l'outil des subventions d'impulsion à la création de places d'accueil

Au vu de ce qui précède, trop de questions restent ouvertes pour que le PSN puisse se prononcer en faveur d'un système de bons de garde tel qu'il est proposé. Néanmoins, cette consultation a le mérite de relancer le débat pour trouver des solutions à une situation actuelle insatisfaisante. Nous souhaiterions qu'avant d'aller de l'avant, la question soit reprise et approfondie. Nous invitons donc le Conseil d'Etat à mettre rapidement sur pied un groupe de travail qui reprendra toutes les questions soulevées par la consultation, groupe composé des principaux partenaires concernés (représentants et représentantes des communes, des directions de crèches, des parents d'élèves et des entreprises).

Nous vous remercions de la possibilité qui nous a été donnée de nous exprimer sur ce projet et espérons que nos remarques rencontreront un accueil favorable.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller d'Etat, nos salutations distinguées.

Parti socialiste neuchâtelois